

Hépatites : je comprends pourquoi et quand me faire vacciner

Le site du Docteur NGUYEN Ngoc Linh

Adresse du site : www.docvadis.fr/ngoclinh-nguyen



Validé par
le Comité Scientifique Infectiologie

5 000 nouvelles contaminations par le virus de l'hépatite B surviennent tous les ans en France, alors qu'il existe un moyen sûr et efficace de se protéger : la vaccination.

Contre quelles hépatites existe-t-il un vaccin ?

Il existe aujourd'hui des vaccins contre les hépatites A et B.

Pourquoi se faire vacciner contre l'hépatite B ?

Le virus de l'hépatite B est la deuxième cause identifiée de décès par cancer dans le monde.

Il est extrêmement contagieux : 100 fois plus que le VIH, par exemple. Il est aussi très résistant et peut persister plusieurs heures dans l'environnement. En l'absence de vaccination à jour, vous pouvez être contaminé(e) :

- Lors d'un rapport sexuel avec une personne infectée.
- En cas de partage de drogues, de seringues ou de matériel d'injection ou de sniff (cuillère, coton, paille, etc.).

- Lors d'un contact direct avec le sang d'une personne infectée.
- En cas de partage de rasoirs, brosses à dents, ciseaux, coupe-ongles, pinces à épiler, bijoux de piercing, boucles d'oreilles...
- Lors d'un tatouage ou d'un piercing, d'une séance d'acupuncture réalisés sans respect des règles d'hygiène.

Enfin, un nouveau-né non vacciné à la naissance peut être contaminé par sa mère si celle-ci est porteuse d'une hépatite B chronique.

Qui doit se faire vacciner contre l'hépatite B ?

La vaccination est obligatoire pour le personnel de santé exerçant en collectivité.

Il est recommandé de vacciner tous les nourrissons, les préadolescents (avant leur premier rapport sexuel), les personnes ayant des comportements à risque (rapports sexuels non protégés, partenaires multiples...), les personnes immunodéprimées (patients sous chimiothérapie, hémodialysés, malades du sida...), l'entourage familial d'un patient porteur du VHB, ainsi que les personnes habitant ou voyageant dans les régions à taux élevés d'infection par le VHB, c'est-à-dire l'Afrique, l'Asie, l'Amérique du Sud, l'Europe de l'Est.

Pourquoi se faire vacciner contre l'hépatite A ?

L'hépatite A est une infection aiguë du foie, due au virus VHA.

Sa transmission se fait par voie oro-fécale (eau et aliments). Elle est fréquente dans les pays en développement. Elle est plus rare, mais pas absente, là où les conditions d'hygiène sont bonnes.

Si la maladie est habituellement bénigne, elle peut entraîner des symptômes d'autant plus importants qu'elle survient à l'âge adulte ou dans un contexte de baisse des défenses immunitaires. Dans de rares cas, elle peut aussi évoluer sur un mode très aigu et entraîner une hépatite fulminante, dont le seul traitement est la transplantation hépatique. Mais, contrairement à l'hépatite B ou C, il n'existe pas de risque de développer une hépatite chronique avec le virus VHA.

Si vous prévoyez un séjour dans une zone à bas niveau d'hygiène, il est recommandé de vous faire vacciner.

Comment se fait en pratique la vaccination contre les

hépatites A et B ?

Pour le vaccin contre l'hépatite B, 3 injections sont nécessaires. Le schéma classique est celui du « 0-1-6 », c'est-à-dire une injection initiale, puis la deuxième 1 mois plus tard et la troisième 6 à 12 mois plus tard.

Pour le vaccin contre l'hépatite A, une injection et un rappel 6 à 12 mois plus tard sont nécessaires.

Je dois me faire vacciner rapidement contre l'hépatite B, est-ce possible ?

Dans certains cas particuliers où l'immunité doit être acquise rapidement (voyage dans une zone endémique, profession exposée...), le schéma vaccinal peut être accéléré. Les trois doses sont rapprochées et sont réalisées avec un intervalle de 15 jours, puis une quatrième dose est administrée 1 an plus tard.

Existe-t-il des contre-indications à la vaccination ?

Il est préférable d'éviter la vaccination contre le virus VHB chez les patients souffrant ou ayant des antécédents familiaux de certaines maladies démyélinisantes du système nerveux central, comme la sclérose en plaques.

Il s'agit d'un principe de précaution : toute stimulation immune comporte un risque d'induire une poussée chez les patients atteints de SEP, sclérose en plaques, et dans cette situation, la vaccination doit obéir à une évaluation du risque encouru et du bénéfique (fonction du risque d'exposition au virus).

Peut-on vacciner un nourrisson ?

Oui. C'est même fortement recommandé car, à cet âge, la réponse vaccinale est optimale.

La vaccination contre l'hépatite B doit se faire le plus tôt possible, de préférence en même temps que les autres vaccinations du nourrisson.

Quelle est l'efficacité du vaccin contre l'hépatite B ?

La vaccination offre une protection chez 90 à 95 % des personnes vaccinées. Plus le vaccin est fait tôt, plus il est efficace. Avant 15 ans, il est, par exemple,

efficace dans 99 % des cas contre seulement 70 % s'il est fait après 60 ans. Si un premier schéma vaccinal n'a pas entraîné l'apparition d'anticorps protecteurs (mesurés sur une prise de sang), votre médecin peut être amené à vous proposer une deuxième série d'injections, en particulier si vous présentez un déficit immunitaire.

Le vaccin est-il remboursé par la Sécurité sociale ?

Oui pour l'hépatite B. Il est gratuit dans les cas où il est obligatoire et remboursé à 65 % pour le reste de la population.

Pour l'hépatite A, le remboursement n'est possible que dans certaines conditions (personnes vivant avec le VHC, le VHB, ou personnes atteintes de mucoviscidose).

En cas d'atteinte par le virus de l'hépatite B, l'entourage et les proches du malade doivent impérativement être dépistés et vaccinés. Il est important de se faire vacciner contre l'hépatite A, si on envisage un voyage dans un pays à hygiène précaire.